



REGLEMENT INTERIEUR 4^{ème} open international du CEKB

Article 1 : Informations générales

Le Club d'échecs du Kremlin-Bicêtre organise son 4^{ème} open international du 22 au 28 Octobre 2023 à l'Espace André Maigne, 18bis du 14 Juillet, 94270 Le Kremlin-Bicêtre.

Le tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le n° 58832.
Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE standard du mois de novembre 2023.

Article 2 : Pointage et licence, Nombre et horaires des rondes, Cadence

Tous les joueurs devront pointer le dimanche 22 avril 2023 entre 9h00 et 12h00 (contrôle des licences et des inscriptions).

Pour chaque partie, chaque joueur dispose d'1h30 + 30 secondes par coup dès le premier coup.

Le tournoi se déroule en 9 rondes dont les dates et heures prévues s'établissent comme suit :

Dimanche 22 octobre	R1	
	13h00	
Lundi 23 octobre	R2	R3
	9h00	15h00
Mardi 24 octobre	R4	
	13h00	
Mercredi 25 octobre	R5	
	13h00	
Jeudi 26 octobre	R6	R7
	9h00	15h00
Vendredi 27 octobre	R8	
	13h00	
Samedi 28 octobre	R9	
	9h00	

La remise des prix est prévue à 16h00 le samedi 28 octobre 2023.



Article 3 : Règles du jeu applicable

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté par l'arbitre sera sanctionné par un ajout de 2 minutes à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

Article 4 : Forfaits, appariements, absence, BYE

Tout retard de plus de 30 minutes après le lancement effectif de la ronde est sanctionné par un forfait.

Les appariements sont réalisés avec le logiciel Papi de la Fédération Française des Echecs (FFE), à jour de la dernière version disponible à la date du début du tournoi.

Les appariements se font au système Suisse (Accélération Haley en fonction du nombre de joueurs participants).

Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 5 minutes avant le début de chaque ronde. Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif.

En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Ce joueur sera retiré des appariements de la ronde si l'annonce a été faite plus de 30 minutes avant l'heure prévue de lancement de la ronde.

Une absence déclarée ne peut pas être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre. Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Lors des 6 (six) premières rondes, un joueur peut solliciter au maximum à deux reprises un BYE auprès de l'arbitre, c'est-à-dire ne pas être apparié à cette ronde, tout en marquant un demi-point (0,5 point). Le BYE doit être explicitement demandé à l'arbitre, au plus tard avant la fin de la ronde précédente.

Article 5 : Inscriptions et droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 60€ / adulte et 40€ / jeune (Tarif majoré à 70€ / adulte et 50€ / jeune à partir du 16 octobre 2023).

Les GMI, les MI, les membres de l'équipe de France Jeunes et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE sont exonérés des droits d'inscription, à condition de s'inscrire au plus tard 48h avant la fin du pointage.

Article 6 : Résultats des matchs et classement

Les deux feuilles de parties originales signées sont à apporter à la table de marque par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent apporter les feuilles.



Le classement est établi au nombre de points selon le barème suivant :
Victoire : 1 point, Partie nulle : 0,5 point, Perte : 0 point.

Le départage des ex-aequo se fait de la manière ordonnée suivante : Buchholz tronqué, le cumulatif puis de la performance.

Dans le cas où une erreur a été commise (saisie des résultats, jeu avec les mauvaises couleurs...), les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin du tournoi.

- Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.
- S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement pour les besoins du calcul du classement Elo du joueur.

Article 6 : Prix — Récompenses

Les prix sont attribués à la place selon le classement final (incluant les départages) aux trois premiers du tournoi.

Des prix par tranches Elos et par catégories seront attribués. D'autres prix peuvent être attribués. Les prix de différents types ne sont pas cumulables. Le joueur concerné reçoit le prix le plus élevé. Le Elo estimé des joueurs non classés est remplacé par leur performance dans le tournoi pour le calcul des prix qui tiennent compte du classement Elo.

Le montant total des prix est de 5000 euros, si le quota de 200 joueurs payants est atteint.

En cas de nombre de joueurs payants inférieur à 200, la dotation de prix est calculée comme suit :

$$\frac{5000 * NbJoueursPayants}{200}$$

La liste définitive et le montant des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 4.

Seuls les joueurs présents à la remise des prix pourront recevoir leur prix, sauf dérogation préalable accordée par l'organisateur.

Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

Article 7 : Conduite des joueurs, usage du téléphone portable et des équipements électroniques

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs affichée dans la salle du tournoi.

La zone de jeu est constituée de l'espace où se déroulent les parties.

Le lieu de la compétition se compose de la zone de jeu, des toilettes et du comptoir de la buvette.

Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Le non-respect de cette règle est considéré comme l'abandon de la partie.

Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.

En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Tout joueur dont l'arbitre constate que l'appareil électronique sonne, vibre ou est allumé sera sanctionné de la perte de la partie.



Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec cet appareil électronique dès lors qu'il a déjà joué un coup dans la partie.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 8 : Droit à l'image et au son

La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent (image et voix) soit utilisée à des fins promotionnelles par le club d'échecs du Kremlin-Bicêtre, sur ses documents et sur son site Internet, pendant une période de 10 ans. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.

Article 9 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Stéphane GOBERT – Arbitre Fédéral Elite 1 - Arbitre FIDE.

Il sera assisté de Claire GOBERT – Arbitre Fédérale Open 1 agréée FIDE et Alexis GOBERT – Arbitre Fédéral Club

Article 10 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal : Stéphane Gobert

L'organisateur : Robert BUSSINGER